



Convention d'utilisation Sécurité incendie Salle polyvalente de Val D'Illiez

Sécurité Entre : Administration Communale – Service Sécurité
Route des Crosets 2
Case Postale 5
1873 Val-d'Illiez

Personne de contact : Jacquemoud Ken au 024.475.76.28 ou
ken.jacquemoud@monthey.ch

Et organisation :

Représenté par :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

L'utilisateur s'engage à assurer la sécurité générale de la salle polyvalente de Val d'Illiez :

- Le nombre de personnes maximum autorisé dans cette convention doit être respecté ;
- Toutes autres activités que celle autorisée par la présente convention, fera l'objet d'une autre demande ;
- Connaitre et faire appliquer les consignes de sécurité à suivre en cas d'incendie, conformément aux indications ci-après ;
- Ne pas modifier les installations électriques de l'établissement.
- L'utilisateur rendra attentif et informera tous les membres du comité d'organisation de la manifestation sur la présence de cette convention et des mesures de sécurité y relative.

Information : le service Sécurité se réserve le droit de venir contrôler chaque manifestation.

Consignes de sécurité

1. Situation



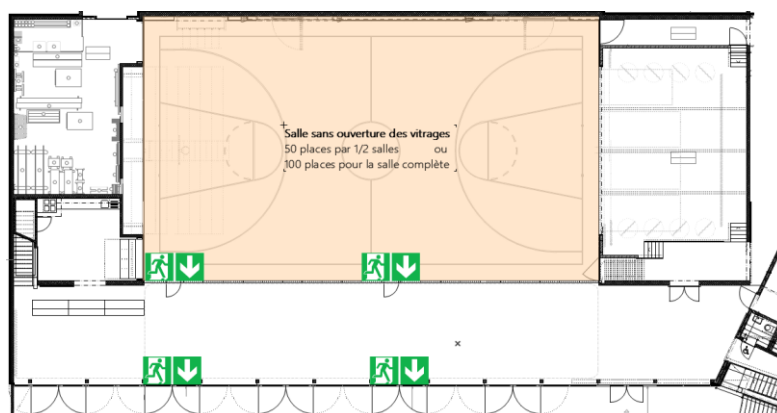
2. Mesures organisationnelles

- Les ouvertures de sortie de secours restent dégagées et utilisables en toute temps ;
- Les surfaces de manœuvre restent accessibles en tout temps aux véhicules d'intervention. Si la place venait à être utilisée, les organisateurs mettront en place un dispositif d'évacuation rapide des personnes et du matériel ;
- La barrière d'accès sur la cour est maintenue ouverte ;
- Les allées de circulation ont une largeur minimum de 120 cm ;
- Les tables sont espacées de minimum 140 cm ;
- En configuration spectacle avec chaise uniquement, ces dernières seront reliées entre elles les unes aux autres de manière à ce que le public ne puisse les séparer par rangée.
- Capacité et sorties de secours selon variante retenue ci-dessous ;
- Dans la salle, il sera strictement interdit de fumée ;
- Aucune décoration n'entrave la visibilité de la signalisation des sorties de secours ;
- Les caractéristiques de réaction au feu des décors sont difficilement combustibles (RF2) ;
- Toutes les installations de gaz mobile ont un certificat de contrôle et une vignette valide apposée sur chaque équipement comme le préconise la directive « Cercle de travail GPL ».

Veillez cocher la variante correspondante à votre manifestation :

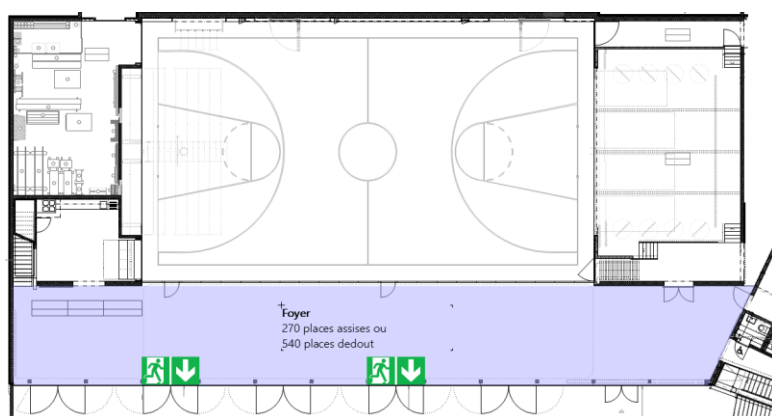
- ☐ Variante 1 : utilisation de la salle sans ouverture des vitrages

Capacité maximum	Sorties de secours
100 personnes (ou 50 par 1/2 salles)	2 issues (ou une issue par salles)



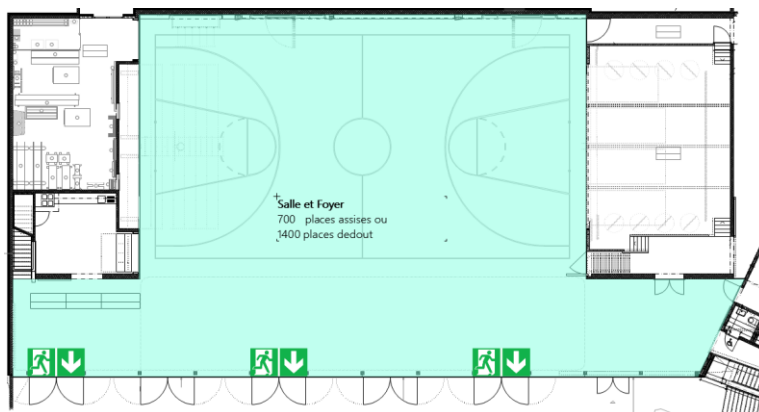
- ☐ Variante 2 : utilisation du foyer

Capacité maximum	Sorties de secours
270 personnes assises (chaise + table)	2 grandes portes dégagées
350 personnes assises (chaise)	2 grandes portes dégagées
540 personnes debout	2 grandes portes dégagées



- ☐ Variante 3 : utilisation de la salle avec ouverture des vitrages et du foyer

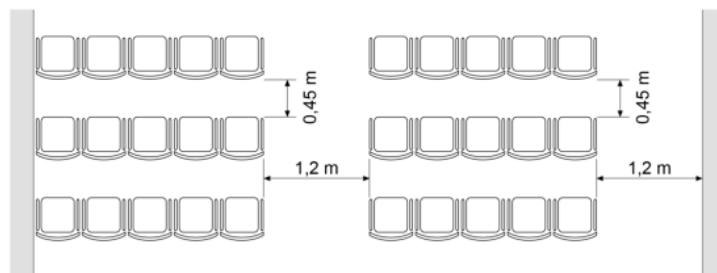
Capacité maximum	Sorties de secours
700 personnes assises (chaise + table)	2 grandes portes dégagées
910 personnes assises (chaises)	2 grandes portes dégagées
1400 personnes debout	3 grandes portes dégagées



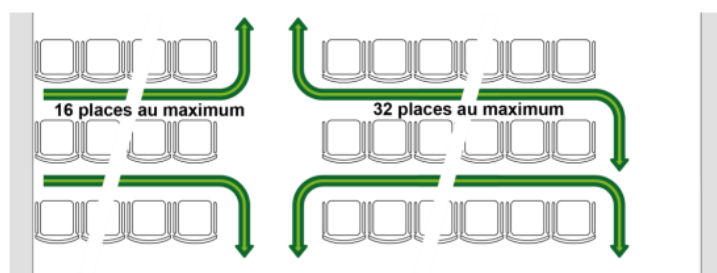
Je respecte les différentes distances pour les voies d'évacuations selon les schémas ci-dessous :

Espace libre pour le passage entre les rangées et dans les allées

Espace libre pour le passage entre les rangées



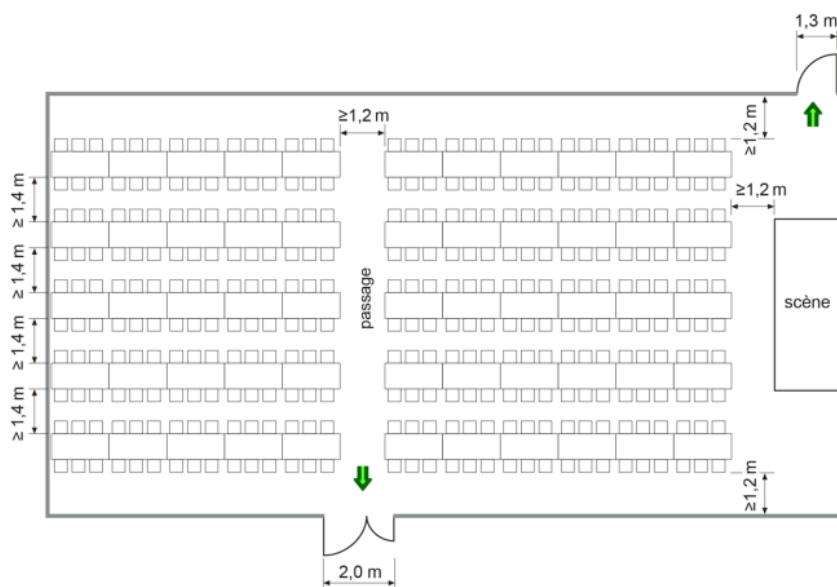
Nombre de places par rangée



Fixation des sièges



Disposition des sièges pour banquets, au sous-sol (par exemple salle de sport)



3. Numéro d'urgence

3.1 Adresse de la salle : Route de Proz 6, 1873 Val-d'Illiez

QUI ?	POUR ?	NUMERO
Ambulance	Personnes blessées	144
Police	Sécurité	117
Pompiers	Incendie, Inondation	118

4. Comportements à adopter

- Comportement en cas de feu ou dégagement de fumée
 1. Appeler le 118
 2. Ordonner l'évacuation de la salle polyvalente
 3. Extinction primaire au moyen des extincteurs signalés
 4. Accès pour les sapeurs-pompiers à préparer » dégager les tables sur la place de fête
 5. Coordination avec les secours
- Comportement en cas de problème sanitaire
 6. Appeler le 144
 7. Apporter les premiers secours
 8. Accès pour les ambulanciers à préparer » dégager les tables sur la place de fête
 9. Coordination avec les secours

5. Numéros importants pour la manifestation

- Concierge :
- Personne responsable de la sécurité :
- Président (responsable) de la manifestation :
- Samaritains :

L'utilisateur

Je soussigné

Nom :

Prénom :

Déclare avoir pris connaissance de la présente convention et s'engage à la faire appliquer et respecter, pour toute la durée de la manifestation.

Lieu, date :

Signature :